



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
25 mai 2017  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 9 mai 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011)**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le huitième rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité, présenté au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011), conformément au paragraphe a) de l'annexe de la résolution 2255 (2015).

Je vous serais obligé de bien vouloir porter ce rapport à l'attention des membres du Conseil et de le faire distribuer en tant que document du Conseil.

Le Président  
du Comité du Conseil de sécurité  
créé par la résolution 1988 (2011)  
(Signé) Kairat Umarov



**Lettre datée du 5 mai 2017, adressée au Président du Comité  
du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011)  
par l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions**

J'ai l'honneur de me référer au paragraphe a) de l'annexe de la résolution 2255 (2015), dans lequel le Conseil de sécurité a demandé à l'Équipe de surveillance de présenter chaque année au Comité, par écrit, deux rapports détaillés et indépendants sur la façon dont les États Membres auront mis en œuvre les mesures énoncées au paragraphe 1 de la résolution, comportant des recommandations précises concernant l'amélioration de la mise en œuvre des mesures et de nouvelles mesures envisageables.

Je vous transmets donc le huitième rapport d'ensemble de l'Équipe de surveillance conformément à la demande susmentionnée. L'Équipe de surveillance précise que le texte de référence est l'original anglais.

Le Coordonnateur  
de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions  
créée par la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité  
(Signé) Hans-Jakob **Schindler**

**Huitième rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, établi en application des dispositions de la résolution 2255 (2015) du Conseil de sécurité concernant les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées dans la menace qu'ils constituent pour la paix, la stabilité et la sécurité de l'Afghanistan**

*Résumé*

Le présent rapport fait le point de l'évolution de la situation en Afghanistan depuis la publication du septième rapport établi par l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions en octobre 2016 (S/2016/842). Depuis que Haibatullah Akhundzada (non inscrit sur la Liste) a été choisi pour diriger les Taliban, le 25 mai 2016 (ibid., par. 1), les hauts dirigeants du mouvement continuent de s'interroger sur son aptitude à commander les activités militaires et de se quereller au sujet des avoirs qui étaient auparavant placés sous le contrôle du mollah Mansour [inscrit sur la Liste sous le nom d'Akhtar Mohammad Mansour Shah Mohammed (TAi.011)]. Ces dissensions n'ont cependant pas affaibli la capacité des Taliban dans leur ensemble de semer la violence dans le pays. Tous les interlocuteurs de l'Équipe de surveillance s'attendent à une saison des combats très difficile en Afghanistan, les Taliban étant susceptibles de menacer plusieurs capitales de provinces au nord comme au sud du pays. Par comparaison avec les années précédentes et malgré les pertes considérables subies pendant la dernière saison des combats de 2016, le nombre de combattants Taliban n'a pas diminué et des interlocuteurs pensent que le mouvement sera capable de déployer de nombreux combattants à l'intérieur de l'Afghanistan. Des interlocuteurs afghans de l'Équipe de surveillance se sont montrés préoccupés par l'augmentation de l'appui régional fourni aux Taliban.

Les liens entre les Taliban, Al-Qaida et les groupes affiliés à Al-Qaida, demeurent solides. De nombreux combattants de ces groupes affiliés, qui étaient auparavant actifs dans la région frontalière entre le Pakistan et l'Afghanistan, ont rejoint les Taliban et ainsi nettement renforcé les capacités de combat de ces derniers. Des interlocuteurs de l'Équipe de surveillance ont fait remarquer que les revenus tirés par les Taliban du commerce des stupéfiants avaient progressé en 2016 en raison d'une hausse de la surface de culture du pavot en Afghanistan ainsi que d'une augmentation marquée des bénéfices générés par la production d'opium dans le pays. Les Taliban continuent de se livrer à l'exploitation minière illégale et à l'extorsion systématique, ce qui accroît davantage leurs revenus.

À la suite de sa radiation de la Liste relative aux sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida, le 3 février 2017, Gulbuddin Hekmatyar est retourné en Afghanistan fin avril 2017. Cependant, malgré les efforts déployés aux niveaux régional et international, les Taliban restent réticents et ne semblent pas disposés, à l'heure actuelle, à engager des négociations avec le Gouvernement afghan.

En 2016, l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) [inscrit sous le nom d'Al-Qaida en Iraq (QDe.115)], a perdu une grande partie de son territoire en Afghanistan, en particulier dans la province du Nangarhar. Des interlocuteurs de l'Équipe de surveillance ont souligné que l'EIIL en Afghanistan recevait toujours un soutien financier régulier de la structure centrale de l'EIIL en République arabe syrienne et en Iraq, et semblait disposer de moyens matériels et financiers importants. En dépit de la pression militaire considérable que font peser sur le groupe les forces afghanes et internationales et malgré la concentration de la majorité

de ses combattants dans l'est du pays, l'EIL a réussi à mener une attaque spectaculaire à Kaboul. Un grand nombre de combattants terroristes étrangers qui semblent être entrés dans le pays par la frontière entre l'Afghanistan et le Pakistan sont toujours actifs dans le pays. Les interlocuteurs de l'Équipe de surveillance n'ont pas signalé de retours massifs de combattants terroristes étrangers en provenance de République arabe syrienne ou d'Iraq.

## Table des matières

|                                                                                                             | <i>Page</i> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| I. Situation des Taliban . . . . .                                                                          | 5           |
| A. Situation du commandement Taliban . . . . .                                                              | 5           |
| B. Prévisions pour la saison des combats de 2017 . . . . .                                                  | 6           |
| C. Les Taliban et Al-Qaida . . . . .                                                                        | 8           |
| D. Financement des Taliban et liens avec des organisations criminelles . . . . .                            | 9           |
| II. Réconciliation . . . . .                                                                                | 12          |
| A. Gulbuddin Hekmatyar et Hezb-i Islami . . . . .                                                           | 12          |
| B. Taliban . . . . .                                                                                        | 12          |
| III. État islamique d'Iraq et du Levant en Afghanistan . . . . .                                            | 13          |
| IV. Combattants terroristes étrangers en Afghanistan . . . . .                                              | 15          |
| V. Mise en œuvre des sanctions . . . . .                                                                    | 16          |
| A. Interdiction de voyager . . . . .                                                                        | 16          |
| B. Gel des avoirs . . . . .                                                                                 | 16          |
| C. Embargo sur les armes . . . . .                                                                          | 17          |
| VI. Activités de l'Équipe de surveillance . . . . .                                                         | 18          |
| A. Coopération avec les États Membres, les universitaires et les experts de la société civile . . . . .     | 18          |
| B. Coopération avec les organisations régionales . . . . .                                                  | 19          |
| C. Coopération avec d'autres organes des Nations Unies . . . . .                                            | 20          |
| D. Coopération entre le Conseil de sécurité et l'Organisation internationale de police criminelle . . . . . | 20          |
| E. Contribution au débat public . . . . .                                                                   | 20          |

## I. Situation des Taliban

### A. Situation du commandement Taliban

1. Plusieurs interlocuteurs de l'Équipe de surveillance ont indiqué que des désaccords persistaient au sein du commandement Taliban, signe de tensions entre la faction fidèle au mollah Mansour et celle de Haibatullah Akhundzada. Ces dissensions portent principalement sur l'aptitude de Haibatullah Akhundzada à assurer le commandement militaire du mouvement et sur la répartition des finances, précédemment contrôlées par le mollah Mansour. D'autres contacts ont expliqué que les dirigeants Taliban étaient actuellement divisés : certains sont fidèles à Haibatullah Akhundzada, d'autres à Sirajuddin Jallaloudine Haqqani (TAi.144), d'autres encore à Abdul Qayyum Zakir (également connu sous le nom de mollah Zakir Qayum). Selon les interlocuteurs de l'Équipe de surveillance, ces divisions ont également un caractère tribal : la tribu des Nourzai aurait repris un grand nombre de postes de commandement, afin de renforcer sa position au sein du mouvement, au détriment de la tribu des Ishaqzai.

2. Des interlocuteurs de l'Équipe de surveillance ont souligné que la manière dont Haibatullah Akhundzada a été choisi pour diriger le mouvement faisait toujours débat au sein du commandement. Selon des informations transmises par un État Membre, lors de sa nomination par quelques éminences grises au sein de la sphère dirigeante des Taliban, il avait été convenu que cette décision serait confirmée ultérieurement par un conseil Shura Taliban élargi. Ce conseil ne s'étant toujours pas réuni, il est difficile pour Haibatullah Akhundzada d'asseoir sa position. De plus, certains commandants Taliban continuent à se plaindre de ses faibles aptitudes au commandement militaire.

3. Toutefois, ces désaccords au sein de la direction du mouvement ne semblent pas avoir affaibli la capacité des Taliban de mener des opérations militaires en Afghanistan. Des interlocuteurs de l'Équipe de surveillance ont indiqué que le commandement Taliban a toujours été dominé par diverses factions et que la cohésion interne de l'ensemble du mouvement était plus fragile qu'il n'y paraissait de l'extérieur. Un État Membre a cependant fait observer que, malgré ces dissensions, le mouvement avait surmonté la perte de deux de ses chefs, le mollah Omar<sup>1</sup> et le mollah Mansour, et qu'il avait donc fait preuve d'une certaine résilience au cours des deux dernières années. De plus, plusieurs États Membres ont expliqué à l'Équipe de surveillance que Sirajuddin Jallaloudine Haqqani, qui dirige la « commission militaire » des Taliban, a conservé une position solide dans le commandement et exerce une influence sur toutes les opérations militaires du groupe. Plusieurs interlocuteurs de l'Équipe de surveillance ont aussi relevé qu'en 2016, des commandants comme Abdul Rahim Manan (également connu sous le nom de mollah Manan) dans la province du Helmand et le mollah Salam<sup>2</sup> dans la province de Konduz ont continué à coordonner des attaques simultanées de grande ampleur dans le nord et le sud du pays pour obtenir un effet maximal et mettre la pression sur les forces afghanes et internationales.

4. Si Sirajuddin Jallaloudine Haqqani occupe une position d'influence au sein du commandement Taliban, des interlocuteurs de l'Équipe de surveillance ont indiqué que le Réseau Haqqani (TAe.012) continuait de cantonner ses activités à ses régions

<sup>1</sup> Inscrit sur la Liste sous le nom de Mohammed Omar Ghulam Nabi (TAi.004).

<sup>2</sup> Le 27 février 2017, les Taliban ont annoncé que le mollah Salam avait trouvé la mort le 26 février dans une frappe aérienne menée dans le district de Dacht-e Archi de la province de Konduz. Voir la déclaration de l'Émirat islamique concernant le martyre d'Al-Haj Mullah Abdul Salam Akhund publiée sur le site Web des Taliban le 27 février 2017 (en anglais).

« traditionnelles », à savoir les provinces de Wardak, du Logar, de Paktiya, de Khost et de Paktika. Des responsables d'États Membres ont donc souligné qu'il serait exagéré, à ce stade, de parler de « haqqanisation » de l'ensemble du mouvement.

## **B. Prévisions pour la saison des combats de 2017**

5. Le 28 avril 2017, les Taliban ont officiellement annoncé le début de la nouvelle saison des combats, baptisée « Opération Mansouri » en hommage à leur ancien chef décédé, le mollah Mansour<sup>3</sup>. Tous les interlocuteurs afghans et internationaux ont indiqué à l'Équipe de surveillance qu'ils s'attendaient pour 2017 à une saison des combats difficile pour les forces de sécurité afghanes et internationales présentes en Afghanistan. Selon les interlocuteurs du secteur de la sécurité et du Gouvernement afghans, les combats devraient être éprouvants en 2017, les Taliban cherchant à gagner du terrain et à prendre le contrôle de capitales provinciales. Les forces Taliban disposeraient de matériel et d'appui de meilleure qualité que par le passé, notamment grâce à l'approvisionnement continu en dispositifs de vision nocturne et en fusils de tireur d'élite dans les provinces du sud de l'Afghanistan. Il a été signalé à l'Équipe de surveillance que les Taliban pourraient détenir quelques missiles sol-air Blowpipe, même s'il n'a pas été fait état de leur utilisation pour l'instant. Les capitales provinciales devraient à nouveau être menacées par des attaques, mais les États Membres estiment que les Taliban ne seront pas en mesure de maintenir leur emprise à long terme.

6. Selon les informations recueillies par l'Équipe de surveillance auprès d'interlocuteurs afghans et internationaux, les Taliban ont minutieusement prévu l'ensemble des opérations qu'ils comptent mener pendant la saison des combats de 2017. Des fonctionnaires afghans ont notamment indiqué que, pendant l'hiver, le commandement Taliban a tenu plusieurs réunions, dont un séminaire de 15 jours au cours duquel ont été nommés 33 nouveaux « directeurs ». S'il n'est pas rare que de telles réunions soient organisées avant la saison des combats, elles ont eu lieu plus tôt cette année que lors des années précédentes, ce qui pourrait laisser penser que la stratégie générale de la saison des combats a fait l'objet de préparatifs minutieux.

7. La force Taliban n'a pas diminué depuis le septième rapport de l'Équipe de surveillance publié en octobre 2016 (voir [S/2016/842](#), par. 30). Suivant les estimations des différents interlocuteurs de l'Équipe de surveillance dans les États Membres, les chiffres varient énormément : entre 25 000 et 88 000 combattants. Cet écart important est vraisemblablement lié à la différence des méthodes de calcul utilisées par les interlocuteurs de l'Équipe de surveillance pour dénombrer les combattants et les facilitateurs, et à l'inclusion ou non, dans ces estimations, de combattants d'autres groupes insurgés opérant en Afghanistan. Par ailleurs, le contrôle territorial étant mouvant pendant les combats, il est difficile d'obtenir des chiffres fiables. Plusieurs États Membres ont aussi fait remarquer que nombre de combattants Taliban étaient également des paysans liés au trafic de stupéfiants et ne prenaient part aux combats qu'entre la saison des semis et celle des récoltes. Dans tous les cas, tous les interlocuteurs de l'Équipe de surveillance ont fait observer que les Taliban ne semblaient jamais manquer de combattants, de fonds, d'armes ou de munitions pendant les combats.

8. Des interlocuteurs afghans ont aussi informé l'Équipe de surveillance que des renforts étaient arrivés au sud de l'Afghanistan par la frontière avec le Pakistan, profitant apparemment des récents mouvements de réfugiés pour passer inaperçus. Les autorités afghanes ont aussi signalé que, d'après leurs informations, les Taliban

<sup>3</sup> Déclaration de l'Émirat islamique concernant le lancement de leur offensive de printemps baptisée « Opération Mansouri », publiée sur le site Web des Taliban le 28 avril 2017 (en anglais).

semblaient chercher à faire venir davantage de nouveaux combattants pour la saison des combats cette année. Ces interlocuteurs ont aussi souligné que les Taliban continuaient à bénéficier de sanctuaires dans la région frontalière entre le Pakistan et l'Afghanistan, où les combattants peuvent se reposer et reprendre des forces. Plusieurs États Membres ont appelé l'attention de l'Équipe de surveillance sur le fait qu'en 2016, des membres de la Choura de Quetta avaient envisagé de s'implanter dans la province du Helmand pour envoyer un message politique fort et montrer que les Taliban étaient bien de retour en Afghanistan. Selon ces interlocuteurs, un petit nombre de chefs Taliban se sont déjà réinstallés, notamment le « gouverneur fantôme » de la province du Helmand, Abdul Rahim Manan (également connu sous le nom de mollah Manan). Les combattants Taliban ont continué à faire pression sur les forces afghanes pendant l'hiver et, selon les autorités afghanes, ne s'étaient pas autant repliés de l'autre côté de la frontière que les années précédentes.

9. D'après plusieurs États Membres, les Taliban se sont de nouveau fixé, en 2017, l'objectif clef de s'emparer d'une capitale provinciale et de s'y maintenir. Au cours de l'été 2016, le mouvement a tenté par trois fois d'atteindre cet objectif à Konduz (province de Konduz), deux fois à Lachkar Gah (province du Helmand), deux fois à Terin Kot (Province d'Orozgan) et une fois à Farah (province de Farah). Les forces armées afghanes ont donc été mises à rude épreuve à huit reprises au cours de l'année 2016, mais ont, à chaque fois, réussi à garder le contrôle des villes concernées, avec l'aide des forces internationales. Les autorités afghanes ont fait savoir à l'Équipe de surveillance qu'en octobre 2016, quatre capitales de provinces avaient été attaquées en même temps. Ces attaques ont été repoussées, mais les Taliban ont finalement réussi à entrer dans Konduz, en s'infiltrant dans la ville pour l'attaquer de l'intérieur et ont hissé leur drapeau au fronton du centre administratif de district. Les forces afghanes ont ensuite mis 12 jours à les déloger. Elles ont bénéficié de la dynamique positive de la Force aérienne afghane, qui aurait, selon des interlocuteurs afghans, mené 140 frappes aériennes entre avril 2016, date du début de ses interventions, et février 2017, ce qui a considérablement aidé les forces terrestres.

10. Des interlocuteurs afghans ont signalé qu'en 2016, les Taliban avaient conservé le contrôle de 9 centres administratifs de district, dont 6 districts dans la seule province du Helmand, et que 38 autres districts étaient gravement menacés. Les interlocuteurs de l'Équipe de surveillance ont signalé qu'à l'heure actuelle, 11 des 13 districts de la province de Kandahar étaient considérés « à haut risque », ce qui signifie que le contrôle de l'État s'y limite aux centres administratifs de district. Plusieurs interlocuteurs ont affirmé que les Taliban contrôlaient environ 30 % du territoire national. Les Taliban appliquent toujours leur stratégie de contrôle des axes routiers. À cette fin, l'une des tactiques auxquelles ils recourent consiste à délivrer des messages la nuit ou à téléphoner aux postes de contrôle pour les prévenir d'une attaque imminente, leur laissant le choix entre fuir et rester en vie ou alors devoir affronter des hordes d'assaillants.

11. L'Équipe de surveillance a régulièrement souligné, dans ses précédents rapports, que les Taliban étaient soupçonnés de bénéficier de soutiens régionaux. Ces derniers mois, des interlocuteurs afghans ont informé l'Équipe de surveillance que les Taliban recevaient, sous une forme ou une autre, un soutien de la part d'États Membres voisins de l'Afghanistan ou situés dans la région, en vue apparemment de les aider dans leur lutte contre l'EIL. Toutefois, très peu d'informations concrètes sont disponibles quant à la portée de ce soutien. Un État Membre a indiqué que des cargaisons d'armes et de munitions destinées aux Taliban avaient récemment été interceptées dans le nord de l'Afghanistan. Selon lui, ces armes et ces munitions auraient été passées en contrebande par la frontière afghane.

L'État Membre a indiqué que les armes elles-mêmes ne portaient aucune indication permettant d'en déterminer l'origine. L'Équipe de surveillance a été informée par des responsables afghans que ces questions étaient traitées de manière bilatérale avec les pays voisins concernés.

12. Dans sa résolution [2255 \(2015\)](#), le Conseil de sécurité s'est déclaré vivement préoccupé par le courtage illicite en armes et en matériels connexes et par le trafic d'armes, ainsi que par les flux illicites d'armes légères et de petit calibre à destination de l'Afghanistan. Il a souligné, à cet égard, la nécessité de renforcer le contrôle sur le transfert de ce type d'armes.

13. **L'Équipe de surveillance recommande par conséquent au Comité d'écrire à tous les États Membres pour inviter ceux qui ne l'ont pas encore fait à renforcer leurs dispositifs nationaux de mise en œuvre des sanctions, notamment des mesures de gel des avoirs et d'embargo sur les armes, dans le respect de leur législation et de leur réglementation nationale.**

### C. Les Taliban et Al-Qaida

14. Des interlocuteurs afghans de l'Équipe de surveillance ont indiqué que les Taliban fournissaient une couverture à l'ensemble des groupes terroristes étrangers sévissant en Afghanistan, à l'exception de l'EIIL. Selon ces responsables afghans, le mouvement Taliban coopère notamment activement avec Al-Qaida (QDe.004), Al-Qaida dans le sous-continent indien (AQIS), le Réseau Haqqani (TAe.012), Lashkar e Toiba (QDe.118) et le Mouvement islamique d'Ouzbékistan (QDe.010)<sup>4</sup>. D'après eux, les Taliban offrent à ces groupes l'espace et la protection dont ils ont besoin pour opérer dans les zones du pays sur lesquelles le mouvement exerce un certain contrôle. Les interlocuteurs de l'Équipe de surveillance ont expliqué qu'en échange, ces groupes faisaient profiter les Taliban de leurs compétences spécialisées dans certains domaines, en particulier en matière militaire. Cette coopération est en outre un moyen pour les Taliban de s'assurer que les groupes susmentionnés leur resteront fidèles et ne forgeront pas d'alliance avec l'EIIL.

15. Il a été signalé à l'Équipe de surveillance que les Taliban avaient aidé des combattants appartenant à des groupes associés à Al-Qaida à passer en Afghanistan sans être inquiétés après le lancement, par l'armée pakistanaise, de l'opération Zarb-e-Azb au Waziristan. Des responsables afghans et internationaux ont souligné que des combattants appartenant à un certain nombre de groupes associés à Al-Qaida, qui avaient fui l'opération militaire au Pakistan, avaient rejoint les rangs des combattants Taliban. Toutefois, un État Membre a fait observer que, même s'ils combattaient aux côtés des Taliban, les membres de Lashkar e Toiba présents en Afghanistan conservaient une identité et des objectifs propres. Le savoir-faire militaire et l'expérience du combat que ces éléments apportent aux Taliban leur sont d'une aide précieuse et constituent l'une des raisons principales de l'augmentation des capacités militaires du mouvement constatée durant la saison des combats de 2015 et de 2016. Les combattants étrangers ont montré qu'ils maîtrisaient mieux que les Taliban les techniques de combat sophistiquées, notamment dans le domaine

<sup>4</sup> Un État Membre a informé l'Équipe de surveillance que la présence du Mouvement islamique d'Ouzbékistan dans le nord de l'Afghanistan s'était affaiblie au cours des deux dernières années. Selon cet État Membre, le groupe a été secoué par des dissensions internes qui ont conduit un certain nombre de ses combattants à faire défection pour rejoindre les rangs de l'EIIL dans la province de Nangarhar. Par conséquent, de l'avis de ces interlocuteurs, le Mouvement islamique d'Ouzbékistan est trop faible, à l'heure actuelle, pour présenter une menace en dehors du territoire afghan.

de la conception et de la construction d'engins explosifs improvisés et de l'utilisation des tireurs embusqués.

16. Selon des responsables afghans et plusieurs États Membres, les Taliban et Al-Qaida restent fortement liés, les premiers faisant notamment appel à des agents d'Al-Qaida pour assurer des fonctions d'organisation et de mentorat. Plusieurs États membres ont considéré que le nombre de membres d'Al-Qaida qui remplissent des fonctions de mentorat, de conseil et de coordination pour le compte des Taliban était faible, les fonctionnaires afghans estimant ce nombre de 100 à 120 personnes. Des groupes associés à Al-Qaida sont présents sur l'ensemble du territoire afghan. Les interlocuteurs afghans ont signalé que, dans le sud du pays, Lashkar e Toiba avait accru sa présence dans les provinces de Kandahar et du Helmand, tandis que de nombreux groupes associés à Al-Qaida ont été recensés dans l'est du pays, notamment les provinces de Nangarhar et de Kounar, ainsi que dans la province de Zabol.

17. Al-Qaida dans le sous-continent indien reste présent dans le sud de l'Afghanistan en tant qu'entité distincte mais compte très peu de combattants. Selon les interlocuteurs afghans de l'Équipe de surveillance, AQSI aurait environ 200 combattants qui conseillent et forment les Taliban dans le sud du pays. Des individus associés à la structure centrale d'Al-Qaida sont actifs dans les provinces de Paktika, de Paktiya, de Khost, de Kounar et du Nourestan. Selon les explications des interlocuteurs de l'Équipe de surveillance, Aiman Muhammed Rabi al-Zawahiri (QDi.006) se trouverait toujours dans la région frontalière entre le Pakistan et l'Afghanistan, alors que d'autres éléments clefs du noyau dur d'Al-Qaida, comme Sayf-al Adl (QDi.001) ou Hamza al-Khalidi opèrent actuellement dans la région, mais hors du territoire afghan.

## **D. Financement des Taliban et liens avec des organisations criminelles**

18. Selon les interlocuteurs afghans de l'Équipe de surveillance et les chiffres publiés par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), il semblerait que 2016 ait été une année record pour la récolte du pavot à opium. D'après le rapport de l'ONUDC intitulé « Enquête sur l'opium en Afghanistan 2016 », la superficie nette des cultures de pavot a augmenté de 10 % par rapport à 2015, tandis que le rendement moyen a progressé de 30 %<sup>5</sup>. Les surfaces cultivées en pavot dans le pays ont atteint 201 000 hectares, un chiffre qui n'a plus été atteint depuis 2013 et qui fait de 2016 la troisième année record depuis 1994<sup>6</sup>. Selon des interlocuteurs afghans et internationaux, les violents combats qui se sont déroulés dans la province du Helmand ont contribué à un léger recul de la culture du pavot dans cette province<sup>7</sup>. Néanmoins, cette dernière demeure la principale zone de culture du pavot en Afghanistan, avec 80 273 hectares<sup>8</sup>. En outre, la faible diminution de la production dans la province du Helmand a été plus que compensée par l'augmentation significative de la production dans le nord du pays. Ainsi, dans

<sup>5</sup> Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et Ministère afghan de la lutte contre les stupéfiants, « Enquête sur l'opium en Afghanistan 2016 » (décembre 2016), p. 9.

<sup>6</sup> Ibid., p. 11.

<sup>7</sup> Selon l'ONUDC, la culture du pavot a diminué de 7 % par rapport à 2015 dans la province. Voir ONUDC et Ministère afghan de la lutte contre les stupéfiants, « Enquête sur l'opium en Afghanistan 2016 », p. 15.

<sup>8</sup> ONUDC et Ministère afghan de la lutte contre les stupéfiants, « Enquête sur l'opium en Afghanistan 2016 », p. 15.

la province de Badghis, la superficie des cultures de pavot a augmenté de 184 % en 2016<sup>9</sup>.

19. Outre l'augmentation des surfaces cultivées, la valeur totale de la production d'opium au départ des exploitations s'est accrue de 57 % par rapport à celle de 2015<sup>10</sup>. Des responsables afghans ont attiré l'attention de l'Équipe de surveillance sur le fait qu'à l'heure actuelle, plus de 90 % de la production nationale de stupéfiants provenait de zones contrôlées par les Taliban. Par conséquent, sous l'effet de la nette augmentation de la production et de la valeur même de la production, les revenus des Taliban tirés du commerce de stupéfiants ont eux aussi fortement progressé en 2016. Cette hausse a également compensé la légère baisse des revenus provenant de sources extérieures perçus par les Taliban en 2016.

20. Des interlocuteurs afghans ont indiqué à l'Équipe de surveillance que les Taliban étaient à présent directement impliqués dans la production, la transformation et le trafic de la quasi-totalité de l'héroïne produite en Afghanistan et exportée et qu'ils ne se contentaient plus de taxer simplement ces activités. Autrement dit, les Taliban sont désormais en mesure de tirer davantage de profits des trafics d'opium et d'héroïne que par le passé. Les interlocuteurs de l'Équipe de surveillance ont par ailleurs expliqué que certaines opérations militaires étaient spécifiquement destinées à faciliter ces trafics.

21. En 2016, les forces afghanes de lutte contre les stupéfiants ont particulièrement ciblé les laboratoires de transformation de drogues et autres installations utilisées aux fins du trafic de stupéfiants. Au total, ce sont 105 laboratoires contrôlés et gérés par les Taliban qui ont été détruits et 500 tonnes de matériel servant à la fabrication de drogues (opium, haschisch et précurseurs chimiques) qui ont été saisies. Selon des responsables afghans, les principaux laboratoires des Taliban étaient concentrés dans les provinces de Nangarhar, de Paktika, de Farah, de Khost et du Helmand. De grands laboratoires de fabrication de haschisch se trouvaient également dans le district de Kaboul. Les forces afghanes de lutte contre les stupéfiants s'attaquent sans relâche au trafic de drogues et aux installations de production. Selon des interlocuteurs de l'Équipe de surveillance, elles ont accès aux ressources des Forces nationales de défense et de sécurité afghanes et bénéficient également d'un important soutien de la part des forces internationales, notamment dans le domaine de l'appui aérien.

22. Selon plusieurs États Membres et des interlocuteurs afghans, la route du sud passant par le Pakistan et l'océan Indien et celle passant par la République islamique d'Iran, la Turquie et les Balkans restent les principaux itinéraires de trafic de l'héroïne, par lesquels transitent respectivement 50 % et 25 % de la production totale, tandis qu'environ 15 % passent par le Tadjikistan.

23. Tous les interlocuteurs se sont accordés à dire que les Taliban tirent leur principale source de revenus du commerce international de stupéfiants. Certains interlocuteurs de l'Équipe de surveillance ont estimé que le montant total des revenus annuels provenant de la production de drogues s'élève à environ 400 millions de dollars des États-Unis, tandis qu'un État Membre est parvenu à une estimation inférieure. En outre, des interlocuteurs afghans ont expliqué que les Taliban tiraient plusieurs centaines de millions de dollars de l'exploitation minière illégale, de la taxation, de l'extorsion dans les secteurs de la téléphonie mobile et de la distribution électrique, ainsi que de dons extérieurs. Ils ont toutefois précisé que

<sup>9</sup> La superficie est passée de 12 391 hectares en 2015 à 35 234 hectares en 2016. Voir ONUDC et Ministère afghan de la lutte contre les stupéfiants, « Enquête sur l'opium en Afghanistan 2016 », p. 15.

<sup>10</sup> ONUDC et Ministère afghan de la lutte contre les stupéfiants, « Enquête sur l'opium en Afghanistan 2016 », p. 9.

l'évaluation des revenus des Taliban se fondait toujours sur une série d'hypothèses et qu'elle était de ce fait susceptible d'être sur- ou sous-estimée. Un État Membre a évalué la totalité des revenus annuels des Taliban, toutes sources confondues, à quelque 250 millions de dollars, dont environ 60 % proviendraient du trafic de stupéfiants, la taxation/l'extorsion et l'exploitation minière représentant leurs deux autres principales sources de revenus. Même si certains éléments semblent indiquer que les Taliban ont eu des difficultés à solliciter des dons auprès de donateurs étrangers en 2016, tous les interlocuteurs de l'Équipe de surveillance ont convenu que le mouvement ne faisait pas face à un important manque de moyens financiers.

24. Depuis la fin de l'année 2014, l'Équipe de surveillance met en évidence, dans ses rapports, les revenus que tirent les Taliban de l'exploitation illégale de ressources naturelles et d'actes d'extorsion ciblant des opérations commerciales dans le secteur minier en Afghanistan, et a présenté une série de recommandations sur la question (voir [S/2015/79](#), par. 22 à 30, [S/2015/648](#), par. 42 à 47, et [S/2016/842](#), par. 49 à 54). Elle entretient, en outre, des contacts réguliers avec les autorités afghanes qui lui ont expliqué que les revenus générés par les activités minières illégales et les actes d'extorsion ciblant des opérations minières légitimes sont une préoccupation constante pour le Gouvernement. Les interlocuteurs de l'Équipe de surveillance ont souligné que, s'il était difficile d'estimer le montant des revenus que les Taliban tirent de ces activités, il ne faisait aucun doute que les sommes en question étaient considérables. Ils ont insisté sur le fait qu'en plus de générer des revenus pour les Taliban, l'exploitation illégale de ressources minérales représentait également un manque à gagner pour l'État afghan. Par conséquent, toute mesure entravant la capacité des Taliban de générer des profits dans ce secteur serait utile non seulement pour réduire leurs moyens financiers, mais aussi pour limiter la perte de recettes pour l'État. Étant donné que les Taliban doivent introduire sur le marché international licite ces ressources naturelles exploitées illégalement, les personnes qui les soutiennent dans cette entreprise sont particulièrement sensibles au risque de voir leurs noms ou ceux des entités placées sous leur contrôle inscrits sur la Liste relative aux sanctions, et leur soutien à ce commerce illégal révélé à l'échelle internationale. Une telle inscription aurait un impact significatif sur leur capacité d'exercer par la suite des activités commerciales de quelque nature que ce soit.

25. **L'Équipe de surveillance recommande que le Comité écrive à tous les États Membres pour souligner que toute activité facilitant la génération de revenus pour les Taliban est susceptible de répondre aux critères d'inscription sur la Liste énoncés au paragraphe 2 de la résolution [2255 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité, ainsi que pour mettre en évidence la vulnérabilité particulière des personnes apportant un soutien aux Taliban dans le cadre du trafic de stupéfiants et du commerce de ressources naturelles exploitées illégalement. Dans la même lettre, le Comité pourrait également encourager les États Membres qui ne l'ont pas encore fait, dans le respect de leur législation et de réglementation nationales, à proposer l'inscription de ces personnes sur la Liste relative aux sanctions imposées par la résolution [1988 \(2011\)](#) du Conseil.**

## II. Réconciliation

### A. Gulbuddin Hekmatyar et Hezb-i Islami

26. Le 3 février 2017, le leader du parti Hezb-i Islami, Gulbuddin Hekmatyar, a été radié de la Liste relative aux sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaïda<sup>11</sup>. Selon des interlocuteurs afghans de l'Équipe de surveillance, Gulbuddin Hekmatyar prévoyait initialement de rentrer en Afghanistan début mars 2017, mais son retour a été reporté à fin avril<sup>12</sup>. Selon des responsables afghans, le Gouvernement a approuvé deux lieux de résidence pour Hekmatyar dans les districts kabouliens de Bagrami et de Deh Sabz. Selon la presse, Hekmatyar est rentré à Kaboul le 4 mai 2017<sup>13</sup>.

27. Des responsables afghans ont souligné que le Gouvernement travaillait actuellement à l'élaboration de la stratégie nationale de paix et de réconciliation, saisissant l'occasion offerte par la radiation de Hekmatyar pour donner une orientation stratégique au Haut Conseil pour la paix, en repenser les fonctions et en réduire la structure dans le cadre d'un dispositif de paix et de réconciliation plus élargi. À l'heure actuelle, le Haut Conseil pour la paix se compose de 84 membres, dont 54 sont salariés et 30 sont des membres honoraires. Des officiels afghans ont également souligné qu'un nombre important de personnels techniques et d'appui, à Kaboul et dans les provinces, étaient aussi rémunérés par l'État.

28. Selon des interlocuteurs afghans de l'Équipe de surveillance, la mission principale du Haut Conseil pour la paix est de dégager un consensus autour du processus de paix au niveau national et de créer un espace pour la paix parmi la population afghane, en incluant toutes les composantes de la société. Le Haut Conseil pour la paix entend par ailleurs jouer un rôle central de contrôle dans les domaines du désarmement, de la démobilisation, de l'information des victimes et de la libération des prisonniers. Des interlocuteurs officiels de l'Équipe de surveillance ont souligné que tous les organismes publics travailleraient en étroite coopération avec le Haut Conseil. La coordination d'ensemble des activités de paix et de réconciliation serait assurée par le Conseil national de sécurité, qui superviserait toutes les activités menées dans ce domaine et appuierait l'action du Haut Conseil pour la paix.

### B. Taliban

29. Les interlocuteurs afghans de l'Équipe de surveillance ont indiqué n'avoir constaté aucun geste intentionnel de réconciliation de la part des Taliban. Si l'accord de paix récemment conclu avec Hezb-i Islami et la radiation de Gulbuddin Hekmatyar ont été vus comme un modèle à suivre pour les négociations avec les Taliban, les perspectives de réconciliation avec ces derniers semblent lointaines, et ces derniers déploieront probablement des efforts pour conquérir de nouveaux territoires en 2017, ce qui leur permettrait de se retrouver en position de force en cas de pourparlers avec le Gouvernement afghan.

<sup>11</sup> Conseil de sécurité, communiqué de presse, « Le Comité des sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaïda retire un nom de sa liste de sanctions », 3 février 2017. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.un.org/press/fr/2017/sc12705.doc.htm>.

<sup>12</sup> Son retour a fait l'objet de plusieurs articles dans les médias locaux et internationaux. Voir, par exemple, Tamim Hamid, « Hekmatyar's return met with mixed reaction », Tolo News, 29 avril 2017; « Hekmatyar speaks publically for the first time in 20 years », Tolo News, 29 avril 2017; Pamela Constable, « The long-anticipated return of Afghan warlord Gulbuddin Hekmatyar is here », *The Washington Post*, 29 avril 2017.

<sup>13</sup> « Hekmatyar returns to Kabul after 20 years in hiding », Al-Jazira, 4 mai 2017.

### III. État islamique d'Iraq et du Levant en Afghanistan

30. Selon des interlocuteurs afghans et des États Membres, l'EIL en Afghanistan a tenté, en 2016, de s'implanter dans un certain nombre de zones de la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan, mais ses forces armées ont été fortement réduites par les opérations militaires afghanes et internationales menées avec un appui aérien international. Actuellement, le groupe n'a une présence significative que dans trois districts de la province de Nangarhar, le long de la frontière avec le Pakistan. Des interlocuteurs afghans ont expliqué que l'idéologie de l'EIL correspondait mal à la plupart des Afghans et que le groupe avait globalement échoué à rallier un soutien populaire, en raison notamment du traitement sévère qu'il inflige aux populations locales et de sa conception rigoriste de la charia. Néanmoins, plusieurs États Membres ainsi que des interlocuteurs afghans demeurent préoccupés par la capacité du groupe de radicaliser la jeunesse afghane en particulier. À l'heure actuelle, les estimations des effectifs de l'EIL dans le pays oscillent, selon les sources, entre 2 000 et 4 000 combattants présents principalement dans la province de Nangarhar. Tous les interlocuteurs de l'Équipe de surveillance ont néanmoins souligné que ces combattants effectuaient des allers retours entre l'Afghanistan et le Pakistan, de sorte qu'il est difficile d'en établir le nombre avec certitude. Des responsables afghans ont expliqué à l'Équipe de surveillance que, selon leurs informations, l'EIL disposait de bases logistiques et d'entraînement dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan et d'installations de soutien dans la province de Kounar. Étant donné les pressions militaires constantes que continue de subir la structure centrale de l'EIL en Iraq et en République arabe syrienne, les combattants terroristes étrangers qui se trouvent actuellement dans ces deux pays pourraient tenter de se rendre en Afghanistan pour y rejoindre des groupes, dont l'EIL. Pour l'heure, néanmoins, aucun interlocuteur de l'Équipe de surveillance n'a d'information au sujet d'un mouvement massif de combattants terroristes étrangers à destination de la région. Un interlocuteur afghan a indiqué à l'Équipe de surveillance qu'au début du mois d'avril 2017, avant l'opération militaire conjointe baptisée « Opération Hamza » menée par les forces afghanes et internationales dans les districts d'Achin et de Kot de la province de Nangarhar, et avant les frappes aériennes effectuées par la coalition dans cette province, l'EIL comptait environ 2 400 combattants dans cette zone, un chiffre qui a par la suite diminué en raison à la fois des pertes et des déplacements des combattants. Plus récemment, des interlocuteurs afghans ont estimé qu'il y avait actuellement entre 750 et 2 000 combattants de l'EIL dans la province de Nangarhar.

31. Selon des responsables afghans et internationaux, l'EIL en Afghanistan semble toujours être bien équipé et financé. D'après certains interlocuteurs, le groupe verse à ses combattants entre 200 et 500 dollars par mois, dont une partie serait financée par la structure centrale de l'EIL. Un État Membre a indiqué que l'EIL en Afghanistan entretenait toujours des contacts réguliers avec la structure centrale de l'EIL en Iraq et en République arabe syrienne, recevant notamment de cette dernière des virements mensuels d'environ 100 000 dollars. L'État Membre en question a indiqué que, si le groupe payait ses combattants entre 500 et 600 dollars par mois dans les premiers temps qui suivent leur arrivée, le montant de la solde diminuait par la suite. La solde de départ, qui est supérieure à celle que perçoivent les combattants Taliban, est utilisée comme moyen de recrutement. Une fois le combattant intégré au groupe, sa solde diminue au fil du temps pour atteindre environ 200 dollars par mois, ce qui correspond à la solde moyenne d'un Taliban.

32. Parallèlement à son appui financier, la structure centrale de l'EIL a commencé à adresser un certain nombre d'attentes à ses affiliés dont l'EIL en Afghanistan, une

pratique qui s'est amplifiée au cours de ces derniers mois. Elle souhaite que ceux-ci soient plus actifs et a exigé d'eux qu'ils trouvent des moyens de se financer de manière autonome. Selon un État Membre, la structure centrale de l'EIL a spécifiquement exigé de l'EIL en Afghanistan qu'il tente de progresser vers le nord du pays. Toutefois, malgré les efforts de l'EIL pour recruter dans le nord de l'Afghanistan au cours des trois dernières années, le groupe n'est pas parvenu à rassembler une force de combat viable. Ces activités de recrutement sont néanmoins une source de préoccupation pour les voisins septentrionaux de l'Afghanistan.

33. Un interlocuteur de l'Équipe de surveillance a expliqué qu'une délégation de la structure centrale de l'EIL s'était rendue en Afghanistan pour rencontrer l'EIL dans la province de Nangarhar en janvier 2017. Bien que les détails au sujet de cette délégation restent vagues, cette information donne à penser qu'il existe un lien entre la structure centrale de l'EIL et la présence du groupe en Afghanistan. Plusieurs interlocuteurs internationaux de l'Équipe de surveillance ont souligné que l'EIL dans la province de Nangarhar imposait une stricte discipline en matière de communication et contrôlait régulièrement les téléphones portables de ses combattants, afin de vérifier leurs contacts.

34. Même si quelques succès militaires ont été remportés contre l'EIL dans la province de Nangarhar, entraînant une réduction de ses effectifs et de ses capacités de combat, le groupe a su se réorganiser après les pertes subies sur le champ de bataille et lancer au moins une attaque de grande envergure en juillet 2016, qui a fait beaucoup de morts parmi des manifestants hazara à Kaboul<sup>14</sup>. Des interlocuteurs de l'Équipe de surveillance ont expliqué que cette attaque avait été dirigée par un dénommé Qari Munib, lequel a été tué dans des frappes aériennes menées dans la province du Nouristan au début de 2017, et menée par des combattants autrefois fidèles au Réseau Haqqani (TAe.012). L'EIL en Afghanistan a également revendiqué une autre attaque spectaculaire contre un hôpital militaire de Kaboul le 8 mars 2017. Cette attaque, qui a été rapportée dans les médias du monde entier, aurait fait plus de 50 morts<sup>15</sup>.

35. Selon des interlocuteurs internationaux de l'Équipe de surveillance, certains aspects opérationnels des attentats commis par l'EIL au Pakistan voisin semblent parfois être « sous-traités » à d'autres groupes, dont Lashkar e Jhangvi (QDe.096). Ainsi, ce dernier a d'abord revendiqué l'attentat perpétré en octobre 2016 contre l'école de police de Quetta (Pakistan) avant que l'EIL ne le fasse à son tour<sup>16</sup>. De même, l'attaque contre le sanctuaire soufi de La'l Shahbâz Qalandar, qui a fait plus de 70 morts le 16 février 2017 dans le sud du Pakistan, aurait été menée par Jamaat-ul-Ahrar, un groupe dissident de Tehrik-e-Taliban Pakistan (QDe.132), avant d'être elle aussi revendiquée par l'EIL<sup>17</sup>. D'après plusieurs interlocuteurs de l'Équipe de surveillance, l'EIL en Afghanistan est également lié à des madrasa radicales du Pakistan, à commencer par la Ganj Madrasa.

<sup>14</sup> Voir, par exemple, « Kabul explosion : IS claims attack on Hazara protest », BBC News, 23 juillet 2016.

<sup>15</sup> Voir, par exemple, « Over 30 dead in attack on military hospital in Kabul – defense ministry », Russia Today, 8 mars 2017.

<sup>16</sup> Voir, par exemple Andrew Marszal, « ISIL “took part” in Quetta attack, says Pakistani terror group ally », *The Telegraph*, 26 octobre 2016.

<sup>17</sup> Voir, par exemple, « Blast hits Pakistan's Lal Shahbaz Qalandar Sufi shrine », Al-Jazira, 17 février 2017.

#### IV. Combattants terroristes étrangers en Afghanistan

36. Selon des interlocuteurs afghans, la situation en ce qui concerne les combattants terroristes étrangers présents en Afghanistan demeure inchangée. La plupart de ces combattants ont auparavant opéré dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan, ayant fui vers l'Afghanistan sous l'effet de la pression militaire exercée par les forces de sécurité pakistanaises. En outre, des responsables afghans ont expliqué que, pendant la saison des combats de 2016, un certain nombre de combattants russophones, ainsi que des Chinois issus de la minorité ouïghoure et, de façon sporadique, des Arabes, ont été vus, arrêtés et tués en territoire afghan. Néanmoins, ces responsables ont ajouté que, même en cas de capture, il est très difficile pour les forces afghanes d'établir la nationalité des combattants terroristes étrangers, notamment parce que nombre d'entre eux ont appris le pachto et refusent de décliner leur nationalité d'origine.

37. À ce jour, rien n'indique que des combattants terroristes étrangers d'Iraq ou de République arabe syrienne se soient déplacés vers l'Afghanistan ou y soient retournés en grand nombre. Toutefois, un interlocuteur afghan a rapporté qu'une centaine d'entre eux s'y étaient établis au début de février 2017 avant d'être rejoints par une vingtaine d'autres vers la fin du mois de mars. Ces deux groupes auraient voyagé depuis des zones de conflit en République arabe syrienne et en Iraq. Le nombre de combattants terroristes étrangers varierait au fil du temps : 8 000 à 10 000 hommes au plus fort de la saison des combats, selon les estimations, et moins le reste de l'année. Des interlocuteurs du Gouvernement afghan ont indiqué que, d'après les statistiques sur les pertes des combattants terroristes étrangers, plus de trois-quarts d'entre eux étaient pakistanais, les Ouzbeks représentant le deuxième groupe le plus important.

38. Selon plusieurs interlocuteurs afghans et internationaux de l'Équipe de surveillance, les combattants terroristes étrangers sont nettement concentrés dans des zones de l'Afghanistan où le contrôle de l'État est affaibli. L'opération Zarb-e-Azb, l'offensive menée par l'armée pakistanaise au Waziristan depuis 2014, a poussé de nombreux combattants terroristes étrangers expérimentés à franchir la frontière afghane. Selon des responsables afghans, l'un des principaux points d'entrée utilisés par ces combattants est la province de Zabol, où le contrôle de l'État afghan est limité à quelques centres administratifs de district et au principal axe de communication stratégique, l'autoroute 1, qui relie Kandahar et Zabol au nord du pays. Selon des interlocuteurs afghans, la province de Zabol est considérée par les Taliban comme un point stratégique dans la mesure où elle permet de déplacer des combattants entre le Waziristan et les provinces d'Orozgan et du Helmand. En outre, contrôler certaines zones clefs dans la province de Zabol permet aussi d'acheminer sans difficultés des Taliban et des combattants terroristes étrangers vers les grandes lignes de front. Des responsables afghans ont indiqué qu'il existait un second couloir similaire vers le nord menant dans la province de Ghazni.

39. Des interlocuteurs afghans ont identifié, dans la province de Zabol, un important réseau de combattants terroristes étrangers et de membres d'Al-Qaïda ayant fourni un appui et une assistance spécialisée aux Taliban. Ils ont fait observer que la province de Zabol était considérée par les Taliban comme une zone clef pour installer des sanctuaires et des camps d'entraînement, lesquels sont souvent dirigés par des combattants terroristes étrangers, notamment des Pakistanais, des Ouzbeks et des Chinois issus de la minorité ouïghoure, regroupés en fonction de leur nationalité. Des responsables afghans ont indiqué qu'environ 762 familles de combattants terroristes étrangers vivaient dans cette province, dont 715 dans le seul district de Kakar. Selon les estimations, le nombre total de combattants terroristes

étrangers armés dans la province de Zabol varie de 1 200 à 2 500, contre 2 700 pour les Taliban.

40. Selon plusieurs responsables afghans et internationaux, les combattants terroristes étrangers présents en Afghanistan coopèrent étroitement avec les Taliban et opèrent sous leur commandement et leur contrôle, bien que des tensions surgissent occasionnellement entre les différents groupes de combattants terroristes étrangers, principalement en raison du niveau de l'appui financier qui leur est octroyé d'après des responsables afghans chargés de la sécurité. Cette aide financière leur a permis de louer des logements et d'acheter des produits de subsistance à des prix supérieurs à ceux du marché, suscitant l'inquiétude des dirigeants Taliban de Zabol, qui craignent que la population locale leur soit, à terme, plus loyale du fait de la dépendance financière, voire qu'elle soit plus encline à rejoindre ces groupes au détriment des Taliban locaux en raison de possibles avantages financiers.

## V. Mise en œuvre des sanctions

### A. Interdiction de voyager

41. Comme il était déjà indiqué dans ses précédents rapports<sup>18</sup>, l'Équipe de surveillance a continué de recevoir régulièrement des rapports des médias faisant état de déplacements de personnes inscrites sur la Liste établie en application de la résolution 1988 (2011) du Conseil de sécurité. Selon la plupart de ces sources, ces déplacements de personnes inscrites sur la Liste seraient liés à des initiatives visant à entamer des négociations directes entre le mouvement des Taliban et le Gouvernement afghan. Ces possibles violations de l'interdiction de voyager n'ont pas été officiellement confirmées par un État Membre, mais ces informations montrent que la mise en œuvre de l'interdiction de voyager demeure problématique. Aux paragraphes 19 et 20 de la résolution 2255 (2015) du Conseil, sont prévues des procédures spéciales de dérogation aux mesures d'interdiction de voyager et de gel des avoirs lorsqu'il est estimé que des personnes inscrites sur la Liste doivent voyager pour participer à des réunions organisées à l'appui de la paix et la réconciliation.

42. **Étant donné que les médias nationaux, régionaux et internationaux continuent de faire régulièrement état de déplacements de personnes inscrites sur la Liste, l'Équipe de surveillance recommande que le Comité écrive à tous les États Membres afin d'insister sur l'utilité des procédures de dérogation prévues aux paragraphes 19 et 20 de la résolution 2255 (2015) du Conseil de sécurité aux fins de la participation de personnes inscrites sur la Liste à des réunions organisées à l'appui de la paix et la réconciliation, et d'encourager ceux qui ne l'ont pas encore fait à recourir activement à ces procédures.**

### B. Gel des avoirs

43. Le Gouvernement afghan continue de mettre au point le cadre légal et réglementaire national devant régir le secteur financier du pays. Après la publication par le Procureur général d'une instruction permanente autorisant le gel des avoirs conformément au régime des sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida et au régime des sanctions imposées par la résolution 1988 (2011) du Conseil de

<sup>18</sup> Voir, par exemple, S/2016/842, par. 38.

sécurité<sup>19</sup>, le Centre afghan d'analyse des opérations et déclarations financières (FinTRACA) a publié des directives sur la procédure nationale de gel des avoirs terroristes sur son site Web<sup>20</sup>. Des responsables afghans ont indiqué à l'Équipe de surveillance que le Centre s'attachait actuellement à mettre en place des canaux de communication et d'échange d'informations plus efficaces avec plusieurs organismes nationaux chargés de la sécurité, afin de disposer de renseignements supplémentaires en complément des informations financières figurant dans les signalements d'opérations suspectes que lui adressent les établissements financiers<sup>21</sup>.

44. Le Centre FinTRACA continue d'assurer la délivrance, la gestion et l'annulation des licences de fournisseurs de services financiers en Afghanistan. À cet égard, des progrès considérables continuent d'être réalisés. Actuellement, sur la totalité des régions afghanes, 909 licences sont actives et 121 autres ont été retirées par le Centre<sup>22</sup>. Selon l'Équipe de surveillance, ce système d'autorisation continue de correspondre aux bonnes pratiques régionales pour ce qui est de la réglementation de cet aspect du secteur financier. Pour les interlocuteurs internationaux du secteur financier afghan, l'examen des licences individuelles accordées puis retirées à des fournisseurs de services financiers est très utile. Étant donné que l'Équipe de surveillance continue de recevoir des informations des États Membres faisant état de transactions soutenues et régulières entre le noyau dur de l'EIIL en République arabe syrienne et en Iraq et l'EIIL en Afghanistan, les informations que le Centre fournit peuvent également avoir une certaine importance à cet égard.

**45. Par conséquent, l'Équipe de surveillance recommande au Comité d'écrire aux États Membres afin d'attirer l'attention sur le régime de licences relatif aux fournisseurs de services financiers en Afghanistan et d'encourager ceux qui ne l'ont pas encore fait à inciter leurs institutions financières respectives, dans le respect de leur législation et de leur réglementation nationales, à utiliser activement les informations fournies par le Centre concernant ces fournisseurs qui opèrent en Afghanistan lorsqu'elles vérifient, dans le cadre de leurs procédures de diligence raisonnable, les transactions financières liées au système financier afghan.**

## C. Embargo sur les armes

### 1. Engins explosifs improvisés

46. L'Équipe de surveillance n'a pas eu connaissance de changements importants dans la conception ou l'utilisation d'engins explosifs improvisés en Afghanistan. Selon ses interlocuteurs afghans et internationaux, l'utilisation de tels engins par les

<sup>19</sup> Ibid., par. 46.

<sup>20</sup> Voir [www.fintraca.gov.af/assets/Guideline/Terrorist %20Assets %20Freezing %20Procedure.pdf](http://www.fintraca.gov.af/assets/Guideline/Terrorist%20Assets%20Freezing%20Procedure.pdf).

<sup>21</sup> Selon son rapport annuel 2016, le Centre afghan d'analyse des opérations et déclarations financières (FinTRACA) a reçu 438 signalements d'opérations suspectes provenant d'établissements bancaires en 2016. Voir

[www.fintraca.gov.af/assets/Annual %20Report/FinTRACA\\_Annual %20Report\\_2016.pdf](http://www.fintraca.gov.af/assets/Annual%20Report/FinTRACA_Annual%20Report_2016.pdf).

<sup>22</sup> Pour la liste complète des licences ventilées par région, voir [www.fintraca.gov.af/MSPsStatistics.html](http://www.fintraca.gov.af/MSPsStatistics.html). Sur le site Web du Centre FinTRACA, il est également possible de télécharger la liste complète de toutes les licences actives et annulées ainsi que des licences devenues inactives à la suite d'une cessation d'activité du fournisseur de services financiers. Selon les informations disponibles sur son site Web, le Centre aurait perçu 3 233 300 afghanis d'amendes auprès de prestataires de services financiers en 2016 et 649 200 afghanis au cours des premiers mois de 2017. En outre, le Centre a envoyé 55 lettres de mise en demeure à des prestataires de services financiers. Voir [www.fintraca.gov.af/Enforcement.html](http://www.fintraca.gov.af/Enforcement.html).

Taliban a légèrement diminué en 2016, ces derniers ayant eu recours à des tactiques militaires plus traditionnelles<sup>23</sup>. En outre, d'après les interlocuteurs internationaux de l'Équipe de surveillance, les Taliban devraient avoir moins recours en 2017 à l'usage sans discernement d'engins explosifs improvisés et au blocage d'infrastructures civiles comme les routes, deux tendances observées en 2016 (voir S/2016/842, par. 55), car ils comprennent que de tels agissements minent les efforts faits pour gagner « les cœurs et les esprits » de la population locale. Par conséquent, selon ces interlocuteurs, les Taliban devraient utiliser des engins explosifs improvisés lors de la saison des combats de 2017 principalement à des fins militaires, notamment pour empêcher les forces de sécurité afghanes d'accéder à une partie du territoire et pour entraver les lignes de ravitaillement et les voies d'accès.

47. Au début de 2017, un nombre croissant de drones commerciaux auraient été vus dans le ciel de Kaboul. Il n'est pas encore certain que ces engins soient utilisés à titre privé ou liés à l'insurrection. Les interlocuteurs internationaux de l'Équipe de surveillance ont expliqué que, durant la saison des combats de 2016, les Taliban se sont surtout servis de drones pour filmer des vidéos de propagande. Contrairement à la situation en Iraq, où l'EIIL a utilisé un grand nombre de drones similaires pour mener des opérations de reconnaissance et larguer des explosifs sur les forces irakiennes, notamment au moyen d'essaims de drones, l'usage que font les Taliban de ces engins est encore assez simpliste, selon ces mêmes interlocuteurs. À ce jour, il est admis que les drones n'ont pas encore été utilisés pour larguer des explosifs sur les forces adverses.

**48. Compte tenu de l'émergence de l'utilisation de drones commerciaux par les Taliban en Afghanistan, l'Équipe de surveillance recommande au Comité d'écrire à tous les États Membres afin de les informer de cette nouvelle tendance et d'encourager ceux qui ne l'ont pas encore fait, dans le respect de leur législation et de leur réglementation nationales, à signaler ce risque à leurs acteurs économiques sur le terrain et à engager à une vigilance renforcée lors de l'exportation de tels dispositifs en Afghanistan.**

## **2. Armes et munitions**

49. Tous les interlocuteurs de l'Équipe de surveillance ont expliqué que l'approvisionnement des Taliban en armes de petit calibre et en munitions semblait se poursuivre sans perturbations majeures. S'il est difficile de produire des statistiques fiables dans ce domaine, les interlocuteurs de l'Équipe de surveillance ont indiqué qu'à aucun moment durant la dernière saison des combats, les Taliban n'ont été à court d'approvisionnement.

# **VI. Activités de l'Équipe de surveillance**

## **A. Coopération avec les États Membres, les universitaires et les experts de la société civile**

50. L'Équipe de surveillance travaille en coopération étroite et constante avec le Gouvernement afghan et a commencé un programme de visites fréquentes dans le

<sup>23</sup> La Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) a signalé une légère diminution du nombre de victimes civiles causées par des engins explosifs improvisés. Néanmoins, le nombre de personnes victimes de ces engins (2 156) reste « inacceptable ». Voir rapport annuel de 2016 de la MANUA et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme intitulé « Afghanistan : protection of civilians in armed conflict – annual report 2016 » (Kaboul, 2017), p. 59.

pays en 2017. À la fin de 2016, elle a participé à la visite dans le pays du Président du Comité 1988 (2011) et du Comité des sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida. Lors de ses visites, elle a rassemblé des informations sur la situation en Afghanistan aux fins de l'élaboration du présent rapport, en plus des informations recueillies à l'occasion de différentes visites de pays et de plusieurs réunions régionales et internationales avec des services de renseignement. Elle a en outre poursuivi ses échanges avec des universitaires et des experts de la société civile au sujet du mouvement Taliban et de la situation en Afghanistan. Depuis octobre 2016, elle s'entretient avec des analystes et des chercheurs afghans lors de ses visites dans le pays. Elle a également consulté des spécialistes de l'Afghanistan en Fédération de Russie, aux États-Unis d'Amérique et en Europe.

## **B. Coopération avec les organisations régionales**

51. Outre sa coopération constante avec le Gouvernement afghan, l'Équipe de surveillance continue de travailler avec la Force opérationnelle multinationale 150 des Forces maritimes combinées (FOM-150) à Manama et avec l'ONUDC, afin de déterminer et d'analyser le rôle des Taliban dans les flux de drogues en provenance d'Afghanistan qui transitent par l'océan Indien (ibid., par. 65). Dans le cadre de ces travaux, elle participe aux activités régionales coordonnées par l'ONUDC portant sur la lutte contre le trafic de drogues provenant d'Afghanistan et transitant par l'océan Indien. Dans le cadre de ce projet, la participation de l'Équipe de surveillance est principalement axée sur la coopération avec les institutions afghanes et les organismes régionaux compétents en vue de recenser les zones du pays où l'héroïne est produite avant d'être introduite clandestinement dans plusieurs pays du monde, mais surtout en Europe et en Asie. L'objectif de l'Équipe de surveillance est de recenser les individus et les réseaux responsables du trafic de drogues à grande échelle au profit des Taliban et de collaborer avec les États Membres afin qu'il soit proposé d'inscrire ces personnes ou entités sur la Liste relative aux sanctions.

52. L'Équipe de surveillance a assisté à la réunion régionale des directeurs d'agences de répression compétentes en matière de drogues, puis à la réunion de haut niveau des ministres de l'intérieur de la région de l'océan Indien consacrée à la lutte contre le trafic de drogues, qui s'est tenue à Colombo (Sri Lanka) les 28 et 29 octobre 2016. Les participants à cette réunion se sont entendus sur un certain nombre de mesures, notamment, dans les cas où les poursuites sont impossibles, sur la possibilité de recourir à la procédure d'inscription sur la Liste prévue dans le cadre du régime de sanctions institué par la résolution 2255 (2015) du Conseil de sécurité en vue d'imposer des sanctions ciblées, en particulier des mesures de gel des avoirs et d'interdiction de voyager, aux responsables présumés de réseaux de trafic de drogues qui opèrent au profit des Taliban. Les mesures de gel des avoirs et d'interdiction de voyager sont particulièrement efficaces contre ces personnes qui, compte-tenu de la nature de leurs activités, doivent voyager fréquemment et maintenir un lien avec l'économie licite pour blanchir le produit de leur trafic. Les États de l'océan Indien et tous les organismes présents ont été encouragés à collaborer étroitement avec l'Équipe de surveillance sur cette question. L'Équipe de surveillance a également participé à une réunion régionale d'experts spécialisés dans la lutte contre le blanchiment d'argent, venant des services de répression, des cellules de renseignement financier et de ministères des finances, organisée par l'ONUDC à Zanzibar (République-Unie de Tanzanie) du 28 février au 3 mars 2017, dans le but d'échanger des informations et des bonnes pratiques sur les moyens de bloquer les flux financiers liés au trafic de drogues dans la région. L'Équipe de

surveillance informe régulièrement le Comité des progrès accomplis dans le cadre de ce projet.

53. De la même manière, l'Équipe de surveillance continue de coopérer avec l'Organisation du Traité de sécurité collective, afin de déterminer l'implication des Taliban dans le flux de stupéfiants transitant par la route dite « du nord ». Elle collabore également sur cette question avec l'Organisation de Shanghai pour la coopération.

### **C. Coopération avec d'autres organes des Nations Unies**

54. L'Équipe de surveillance continue de coopérer étroitement avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et apprécie le soutien que celle-ci lui apporte régulièrement sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan et Chef de la MANUA, Tadamichi Yamamoto, durant et entre les visites qu'elle effectue dans le pays. Elle continue, par ailleurs, de se concerter avec les spécialistes de l'économie de la drogue en Afghanistan de l'ONUDC.

### **D. Coopération entre le Conseil de sécurité et l'Organisation internationale de police criminelle**

55. L'Équipe de surveillance a engagé une coopération étroite et suivie avec le Bureau central national de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) à Kaboul. Cette coopération donne régulièrement lieu à une mise en commun des évaluations de la menace et à la communication, à l'Équipe de surveillance, d'informations officielles relatives à des personnes inscrites sur la Liste. Parallèlement à ses contacts avec le Bureau central national d'INTERPOL à Kaboul, l'Équipe de surveillance coopère aussi étroitement avec les divers groupes de travail et départements du siège de l'organisation à Lyon (France). Grâce au travail du Bureau de liaison d'INTERPOL à New York et au concours des fonctionnaires désignés pour appuyer son action, l'Équipe de surveillance a également pu obtenir, de la part de bureaux centraux nationaux d'INTERPOL situés dans différents États Membres, des informations intéressant des personnes et des entités inscrites sur la Liste. Elle a, par ailleurs, participé à des ateliers de formation régionaux consacrés aux régimes de sanctions des Nations Unies, organisés par INTERPOL pour sensibiliser les parties prenantes concernées au régime de sanctions instauré par la résolution [1988 \(2011\)](#) du Conseil de sécurité.

### **E. Contribution au débat public**

56. L'Équipe de surveillance serait heureuse de connaître les observations auxquelles pourraient donner lieu les analyses et les propositions figurant dans le présent rapport. Ces remarques peuvent lui être transmises à l'adresse électronique suivante : [1988mt@un.org](mailto:1988mt@un.org).